

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 100.000.000 de Dinars

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2018 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/07/18 au 30/09/18	Du 01/07/17 au 30/09/17	Au 30/09/18	Au 30/09/17	Evolution sept 18- sept 17	Au 31/12/2017
1- Produits d'exploitation bancaire	133 857	116 359	394 125	319 635	74 490	438 929
*Intérêts	94 908	76 604	273 356	200 721	72 635	273 599
*Commissions en produits	15 827	14 846	46 025	43 282	2 743	59 353
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	23 122	24 909	74 744	75 632	-888	105 977
2- Charges d'exploitation bancaire	69 582	55 893	200 900	145 634	55 266	202 614
*Intérêts encourus	66 937	52 813	192 183	138 479	53 704	192 193
*Commissions encourues	2645	3 080	8 717	7 155	1 562	10 421
3- Produit Net Bancaire	64 275	60 466	193 225	174 001	19 224	236 315
4- Autres produits d'exploitation	29	28	84	81	3	109
5- Charges opératoires, dont :	39 365	32 290	114 917	96 094	18 823	134 727
*Frais de personnel	21 411	19 039	64 228	58 564	5 664	81 525
*Charges générales d'exploitation	14 240	9 607	39 727	27 712	12 015	40 205
6- Structure du portefeuille au Bilan :			1 380 158	1 491 662	-111 504	1 515 013
*Portefeuille-titres commercial			891 941	1 008 585	-116 644	1 021 409
*Portefeuille-titres d'investissement			488 217	483 077	5 140	493 604
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			4 186 794	3 874 444	312 350	4 060 300
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			4 274 885	4 398 522	-123 637	4 689 210
*Dépôts à vue			1 506 598	1 342 341	164 257	1 607 782
*Dépôts d'épargne			1 053 780	950 315	103 465	992 975
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			232 786	171 634	61 152	248 017
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			580 580	580 896	-316	562 137

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 septembre 2018

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2018, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 septembre 2018.

Au terme du **troisième trimestre 2018**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **4.186,8MD** à fin septembre 2018 contre **3.874,4MD** au **30/09/2017**, soit une augmentation de **8,06%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.274,9 MD** au **30-09-2018** contre **4.398,5 MD** à fin septembre 2017.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **891,9 MD** à fin septembre 2018 contre **1.008,6 MD** au **30/09/2017**, soit une baisse de **116,7MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **483,1 MD** au **30 septembre 2017** à **488,2 MD** au **30 septembre 2018**, soit une augmentation de **5,1MD**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **23,31%** pour atteindre **394,1MD** au **30/09/2018** contre **319,6MD** au **30/09/2017**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **200,9 MD** au **30 septembre 2018** contre **145,6 MD** au **30 septembre 2017** soit une hausse de **55,3 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **30-09-2018** s'est inscrit à **193,2 MD** contre **174 MD** pour la même période **2017**, soit une évolution de **11,03%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **114,9 MD** à fin septembre 2018 contre **96,1MD** à fin septembre 2017 soit une augmentation de **19,56%**.
- ✓ **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **43,32%** pour atteindre **39,7MD** au **30/09/2018** contre **27,7MD** au **30/09/2017**. Cette augmentation exceptionnelle est due à la nouvelle charge exigée à partir de l'année 2018, soit la cotisation au fonds de garantie des dépôts.